INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
9 septembre 2024

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 9 septembre 2024 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Nicole Després
Madame Marie-France Gagnon
Madame Lise Bérubé
Monsieur Christian Baril
Monsieur Steve Boucher

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Jinny Lecours, greffière-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 109-24

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

Résolution No 110-24

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024;

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 12 août 2024, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER DE AOÛT 2024

Résolution No 111-24

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois d'août 2024 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 31 août 2024 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. Christian Baril, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois d'août 2024 comportant les numéros de chèques de # 9739 à # 9750 totalisant **9 740.49 $;**

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 31 août 2024, apparaissant au tableau ci-dessous :

Dépenses incompressibles du 1er au 31 août 2024
Totalisant un montant de 26 221.37 $

Dépenses incompressibles - Août 2024	
Nom du fournisseur	**Montant**
Alarme 911	19.49 $
Agence du Revenu du Canada (DAS Juillet 24)	2 154.43 $
Frais bancaires	75.96 $
Hydro	778.81 $
Location du photocopieur	133.37 $
Ministre du Revenu du Québec (DAS Juillet 24)	5 116.69 $
Primaco	7 359.68 $
Salaire des employés	8 081.78 $
Salaire des élus	2 078.71 $
Telus Québec (garage internet et téléphone)	51.26 $
Télécommunication de l'Est	91.52 $
Telus Québec (loisirs)	161.29 $
Visa	118.38 $
Total	**26 221.37 $**

DÉPÔT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – SOUTIEN À LA VITALISATION

Résolution No 112-24

Il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts d'autoriser le projet « Aménagement de la salle polyvalente » au comité vitalisation de la MRC de Rimouski-Neigette. De plus, le conseil autorise que madame Chantal Gagnon, mairesse, soit signataire de l'entente et responsable de tous documents relatifs à cette demande Fonds Régions et Ruralité – Soutien à la vitalisation.

DÉPÔT DU PROJET DE LA PATINOIRE ET DU TERRAIN DE CROQUET AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – SOUTIEN À LA VITALISATION

Résolution No 113-24

Il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts d'autoriser le projet « Patinoire et terrain de croquet » au comité vitalisation de la MRC de Rimouski-Neigette. De plus, le conseil autorise que madame Chantal Gagnon, mairesse, soit signataire de l'entente et responsable de tous documents relatifs à cette demande Fonds Régions et Ruralité – Soutien à la vitalisation.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA COUPE SUR L'EMPRISE DU CORRIDOR ROUTIER 30 MÈTRES #2024-045

Résolution No 114-24

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de coupe forestière dans l'emprise du corridor routier 30m;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le règlement autorise seulement la récolte sur le 1/3 des tiges avec une taille minimale;

CONSIDÉRANT QUE de refuser cette coupe pour placer des piles de bois aurait un impact négatif sur le chemin municipal en place;

CONSIDÉRANT QUE le conseil à statuer en faveur d'une dérogation au règlement par no de résolution 114-24;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la demande d'autorisation, tel que recommandé.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE

Résolution No 115-24

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte que le bureau municipal de La Trinité-des-Monts soit fermé les après-midis selon l'horaire d'ouverture pour une période indéterminé. Cependant, la possibilité de venir payer les taxes en personne au bureau municipal demeure avec rendez-vous, malgré la fermeture.

AJUSTEMENT DU SALAIRE DE L'ADJOINTE-ADMINISTRATIVE POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE

Résolution No 116-24

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts octroie un ajustement salarial de 4,00$/heure à l'adjointe-administrative durant l'absence de la directrice générale pour une période indéterminée.

EMBAUCHE D'UN AIDE-ADJOINT(E) À LA DIRECTION GÉNÉRALE À TEMPS PARTIEL

Résolution No 117-24

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est en arrêt maladie pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE les besoins immédiats pour le traitement des dossiers et traiter les urgences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité embauche M. Tristan Ménard au poste aide-d'adjoint(e) à la direction générale à compter du 16 septembre 2024 au taux horaire déterminé lors de l'embauche, pour une période indéterminée.

MODIFICATION DES SIGNATAIRES DES CHÈQUES ET AUTRES EFFETS BANCAIRES

Résolution No 118-24

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les signataires des chèques et autres effets bancaires de la municipalité de La Trinité-des-Monts auprès de la Caisse Desjardins de la Rivière-Neigette et Mitis-Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents, de désigner Mme Jinny Lecours, greffière-trésorière adjointe à titre de signataires des chèques et autres effets bancaires de la municipalité de La Trinité-des-Monts. Cette

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

résolution invalide toute autre personne dont le nom serait listé comme signataire autorisé au fichier de l'institution financière, sauf pour Mme Chantal Gagnon, mairesse, et Mme Francesca Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, lesquelles conservent leur autorisation.

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Résolution No 119-24

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nicole Desprès et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Lise Bérubé au poste de maire suppléant.

INAUGURATION OFFICIELLE DU PAVILLON ÉCOTOURISTIQUE DUCHÉNIER

Résolution No 120-24

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Madame Marie-France Gagnon afin d'assister à l'inauguration officielle du Pavillon écotouristique Duchénier, qui aura lieu le 19 septembre prochain à 13h30.

COHABITATION HARMONIEUSE EN ZONE AGRICOLE, FERME J.C.P. RUEST

Résolution No 121-24

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Madame Chantal Gagnon et Monsieur Christian Baril afin d'assister à la Cohabitation harmonieuse en zone agricole, qui aura lieu le 9 octobre prochain à 13h15.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 8h19 à 8h44.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 122-24

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon que la séance soit levée. Il est 8h45.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 15 octobre 2024.

Chantal Gagnon, mairesse

Jinny Lecours

Jinny Lecours, Greffière-trésorière adjointe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103